



Distr.: GÉNÉRALE

GC.9/5

13 septembre 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Neuvième session

Vienne, 3-7 décembre 2001

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

LA DIMENSION RÉGIONALE

Participation du secteur privé à l'industrialisation de l'Afrique

Rapport du Directeur général

Rapports sur l'application des mesures contenues dans la résolution CG.8/Res.5 de la Conférence générale

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
Chapitre		
I. RÔLE CROISSANT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL	5-18	2
II. PROMOTION DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AU DÉVELOPPEMENT	19-22	6
III. SERVICES D'APPUI FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT	23-42	7
IV. LE RÔLE DE L'ONUDI	43-53	11
V. CONCLUSIONS	54-55	13
VI. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE	56	13
Abréviations		13

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.01-87093F

Distr.: 22 octobre 2001

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution GC.8/Res.5, la Conférence générale a rappelé le rôle crucial que devait jouer l'industrialisation dans la transformation des économies africaines et particulièrement dans la lutte pour l'élimination de la pauvreté. Elle a exprimé sa conviction que le secteur privé devait, dans le processus mondial de libéralisation de l'économie, jouer le rôle de locomotive du développement industriel des États africains.

2. Dans ce contexte, la Conférence générale s'est félicitée des efforts déjà déployés par les pays africains pour améliorer la capacité de leur secteur privé et a souligné la nécessité pour ces pays de poursuivre leurs efforts en vue de créer un climat favorable aux investissements directs et au développement du secteur privé.

3. La Conférence a toutefois constaté que la part de l'Afrique dans les échanges mondiaux n'avait cessé de se réduire, tombant de 4 % au début des années 80 à 2 % en 1996, et que les États africains ne mobilisaient qu'à peine 1,3 % du flux mondial des investissements étrangers directs, alors que le taux de rendement des investissements était plus élevé dans le continent que partout ailleurs dans le monde.

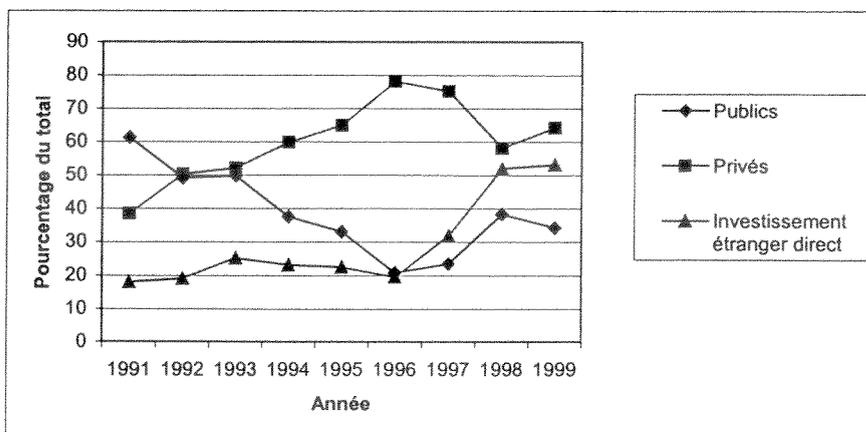
4. Cela étant, dans sa résolution la Conférence générale a lancé un appel à toutes les institutions multilatérales de développement afin qu'elles coopèrent avec le secteur privé dans les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans la fourniture de l'assistance technique et dans les réunions sur les

questions liées au développement industriel. Elle a également lancé un appel à tous les partenaires de développement de l'Afrique et à la communauté internationale, afin qu'ils contribuent ensemble à rétablir l'image de l'Afrique en tant que continent propice à l'investissement et au développement industriel durable.

I. RÔLE CROISSANT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL

5. Comme souligné dans la résolution GC.8/Res.5, l'intensification des processus de mondialisation et de libéralisation de l'économie s'est traduite par une augmentation considérable de la contribution du secteur privé au développement depuis le début des années 90. C'est ce qui ressort des dernières données de l'OCDE sur le montant total des flux nets de ressources des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) et des institutions multilatérales vers les pays bénéficiaires d'une aide (voir la figure 1 ci-après). Ces données montrent un changement radical de l'origine de ces flux financiers au cours des 10 dernières années. En 1991, l'aide publique au développement (APD) représentait encore plus de 60 % du total des apports de ressources, alors qu'en 1996, elle n'était plus que d'environ 20 %, les flux privés comptant pour près de 80 % du total. Bien que la part des flux privés soit tombée à environ 60 % au cours des deux années suivantes, en raison de la crise financière en Asie et ailleurs, elle a ensuite connu un redressement important pour atteindre près de 65 % en 1999, dernière année pour laquelle des données globales sont disponibles.

Figure 1. Flux nets vers les pays bénéficiaires d'une aide



Source: OCDE, téléchargée de: <http://webnetl.oecd.org/oecd/pages/home/displaygeneral/0,3380,EN-statistics-notheme-2-no-1--0---2,00.html>

6. Les données ventilées par région montrent que le scénario est le même en Afrique, et que les courants de capitaux privés sont passés d'un flux négatif de quelque 0,4 milliard de dollars en 1991 à un flux positif d'environ 4,2 milliards de dollars en 1999. Au cours de la même période, les flux d'APD sont tombés de 17,7 à 12 milliards de dollars. Ainsi, le total des apports de capitaux est resté dans l'ensemble constant, ou à même connu un léger glissement, mais cette situation est entièrement imputable à la réduction de l'APD, au moins partiellement compensée par une augmentation substantielle des flux de capitaux privés.

Investissement étranger direct

7. La figure 1 montre en outre que l'investissement étranger direct occupe une place de plus en plus prépondérante dans les flux internationaux de ressources vers les pays en développement. La part de l'investissement étranger direct dans le total des flux a largement dépassé les 50 % en 1999, alors qu'elle était de moins de 20 % en 1991. Depuis 1997, la valeur de l'investissement étranger direct est en fait supérieure à celle de l'APD.

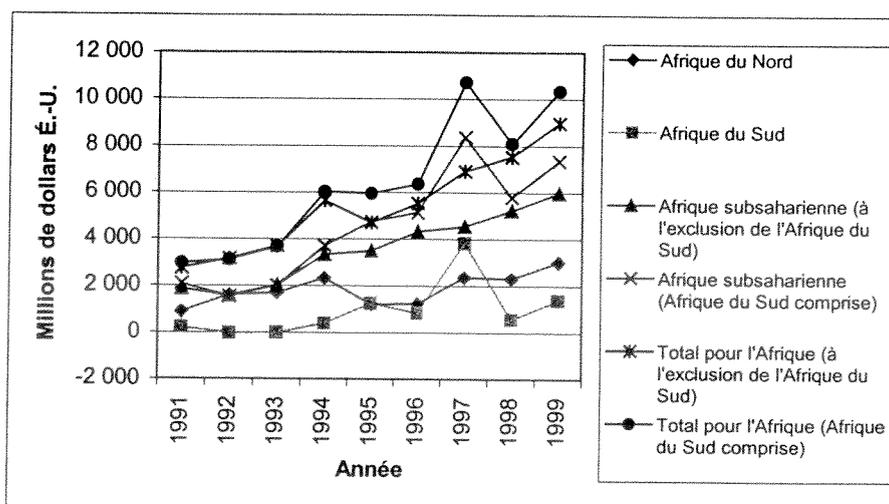
8. Les données compilées par la CNUCED, présentées dans la figure 2 ci-après, témoignent également de l'importance accrue de l'investissement étranger direct. Elles montrent que la valeur totale de ce dernier a monté en flèche, passant de 158,9 à 865,5 milliards de dollars entre 1991 et 1999. Certes, les capitaux étaient en grande partie destinés aux pays développés, mais la valeur des ressources destinées aux

pays en développement a presque quintuplé au cours de la même période, passant de 41,7 à 207,6 milliards de dollars.

9. Comme souligné dans la résolution GC.8/Res.5, les États africains ne mobilisent qu'une part infime du flux de l'investissement étranger direct, à peine 1,2 % du total mondial en 1999. Toutefois, ces chiffres globaux ne révèlent pas toute la réalité. Pour obtenir un tableau plus nuancé de la contribution des flux de l'investissement étranger direct au développement économique de l'Afrique, il convient d'examiner de plus près l'évolution récente de leur volume et de leur destination ainsi que leur part dans des variables comme la formation brute de capital et le produit intérieur brut.

10. Ainsi, le volume de l'investissement étranger direct en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Sud, a connu une croissance soutenue de 325 %, et est passé de 2,8 milliards de dollars en 1991 à 8,9 milliards de dollars en 1999. L'Afrique du Sud comprise, ces flux affichent une augmentation de près de 350 %, passant d'un peu moins de 3 milliards de dollars à 10,3 milliards de dollars. Une ventilation de ces données par région montre que les flux vers l'Afrique du Nord ont augmenté de quelque 340 %, passant de 0,9 à près de 3 milliards de dollars et les flux vers l'Afrique subsaharienne ont progressé de près de 200 % si l'on exclut l'Afrique du Sud, passant de 1,9 à un peu moins de 6 milliards de dollars et d'environ 350 % si l'on inclut l'Afrique du Sud, passant de 2,1 à 7,3 milliards de dollars.

Figure 2. Entrées de l'investissement étranger direct en Afrique



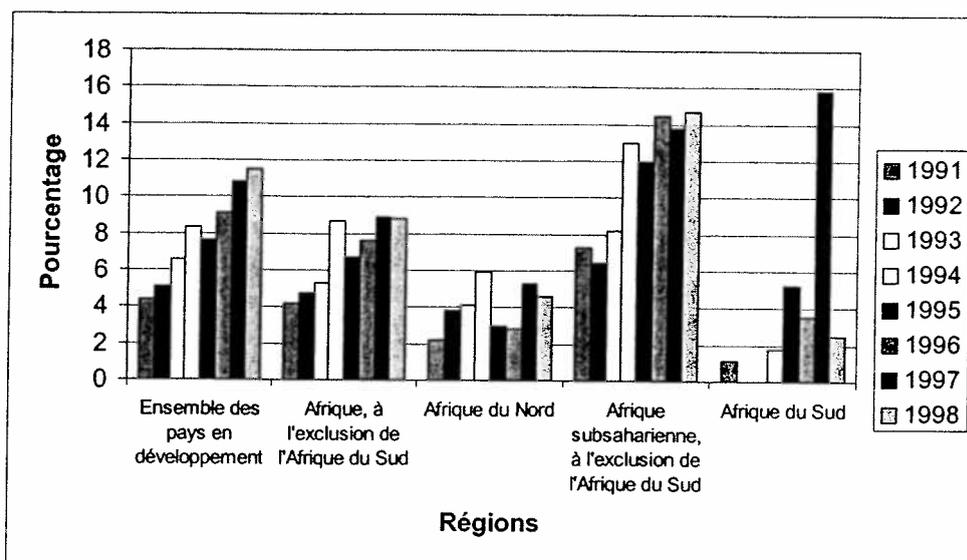
Source: CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 1997* et *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2000*

11. Bien qu'inférieurs au taux global d'accroissement enregistré pour l'ensemble des pays en développement, les taux d'accroissement des flux de l'investissement étranger direct vers l'Afrique au cours des 10 dernières années n'en sont pas moins spectaculaires, même si l'on considère que la base de départ est relativement modeste. L'analyse des données disponibles montre donc que les flux de l'investissement étranger direct vers l'ensemble des pays africains ont connu une augmentation annuelle moyenne de près de 21 % entre 1991 et 1999.

12. La figure 3 présente une analyse comparative de la contribution des investissements étrangers au développement économique. Elle montre qu'au cours de la période 1991-1998 la part des entrées de l'investissement étranger direct dans l'ensemble des investissements a connu une tendance générale à la

hausse en Afrique comme dans tous les pays en développement, bien que les données agrégées tant pour l'ensemble des pays en développement que pour l'Afrique révèlent quelques divergences notables au niveau sous-régional. Dans le cas de l'Afrique, la contribution de l'investissement étranger direct à la formation brute de capital fixe est demeurée relativement faible et irrégulière en Afrique du Nord au cours des ans, alors qu'en Afrique subsaharienne (à l'exclusion de l'Afrique du Sud), elle a connu une croissance soutenue, passant d'une moyenne de quelque 7 % au début des années 90 à approximativement 14 % au cours de la période 1996-1998. Ces chiffres sont sensiblement plus élevés que les chiffres correspondants pour l'ensemble des pays en développement, qui sont passés d'une moyenne d'environ 5,5 % à 10,5 % au cours de la même période.

Figure 3. Part de l'investissement étranger direct dans la formation brute de capital fixe

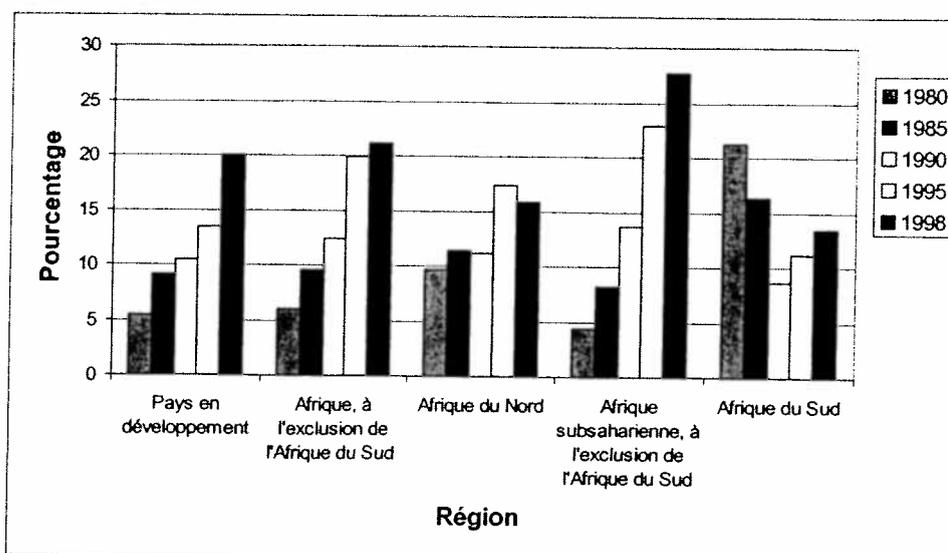


Source: CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 1997* et *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2000*

13. De même, la part des stocks de l'investissement étranger direct dans le PIB est relativement importante en Afrique. Comme l'illustre la figure 4, la part pour l'ensemble du continent coïncide plus ou moins avec la

moyenne pour l'ensemble des pays en développement et la part pour l'Afrique subsaharienne (à l'exclusion de l'Afrique du Sud) est sensiblement supérieure à cette moyenne.

Figure 4. Stocks de l'investissement étranger direct en pourcentage du PIB



Source: CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 1997* et *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2000*

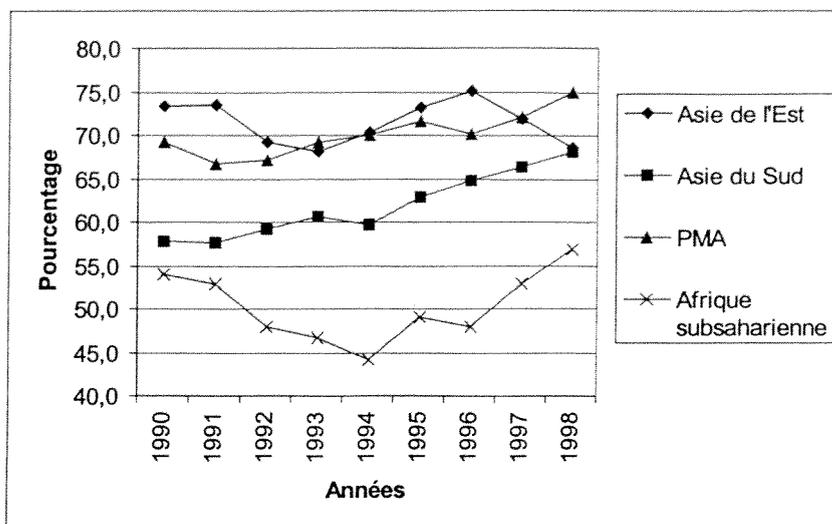
14. Les données ci-dessus montrent que, globalement, l'Afrique continue de manifester un assez grand intérêt pour les investisseurs étrangers. Une ventilation par pays d'origine des flux de l'investissement étranger direct vers l'Afrique montre en outre que, si la France, le Royaume-Uni et les États-Unis demeurent les principaux investisseurs, d'autres pays, comme l'Allemagne et les Pays-Bas, gagnent peu à peu du terrain. Cette situation se reflète dans la diminution progressive de la part cumulée des "trois grands", qui est passée de 77 % du total pour la période 1984-1988 à environ 65 % en 1994-1998.

15. On ne dispose pas d'une documentation précise sur la répartition sectorielle des flux de l'investissement étranger direct à destination de l'Afrique mais toutes les données disponibles suggèrent que l'exploitation des ressources naturelles reste le principal secteur d'activité pour ce type d'investissement, en provenance notamment des États-Unis et de la France. L'industrie manufacturière continue toutefois d'attirer des flux appréciables, principalement de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Suisse. Les investisseurs britanniques, quant à eux, privilégient les services.

Investissements intérieurs privés

16. Bien qu'on ne dispose pas de statistiques internationales comparables sur le rendement des investissements intérieurs privés, la Société financière internationale a publié une série de données concernant divers pays en développement qui permettent d'établir une distinction entre le total des flux d'investissements privés (intérieurs ou étrangers), d'une part, et les investissements publics, d'autre part. Ces données montrent que dans les années 90, la part des investissements privés dans le montant total des investissements a connu une croissance soutenue, tant en Asie du Sud que dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais qu'elle a chuté en Asie de l'Est dans la deuxième moitié de la décennie à la suite de la crise asiatique. La part des investissements privés est en augmentation en Afrique subsaharienne depuis le milieu des années 90 après un recul au cours des années précédentes. Toutefois, globalement, ces données montrent qu'en 1998, la part des investissements privés dans le montant total des investissements en Afrique subsaharienne était inférieure de plus de 10 points à celle des autres régions en développement.

Figure 5. Part des investissements privés dans le total des investissements



Source: Bouton, Lawrence, & Sumlinski, Mariusz A., *Trends in Private Investment in Developing Countries – Statistics for 1970-1998*, Société financière internationale, Document de travail n° 41, Washington, juin 2000

Variations entre les pays

17. Les données agrégées présentées ci-dessus occultent certaines différences entre pays, mais reflètent la grande diversité de l'Afrique. Ainsi, en 1999, les 10 pays bénéficiaires les plus importants (Afrique du Sud, Angola, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Maroc, Mozambique, Nigéria, Soudan et Tunisie) ont reçu près de 83 % du total de l'investissement étranger direct destiné à l'ensemble du continent. Les 17 % restants ont été répartis entre pas moins de 41 pays, dont 14 ont reçu des capitaux d'une valeur inférieure ou égale à 10 millions de dollars au cours de la même année, et 11 ont reçu des capitaux s'échelonnant entre 11 et 50 millions de dollars.

18. Globalement, les données empiriques présentées ci-dessus montrent que l'image que l'on se fait du rôle et de l'intérêt du secteur privé à l'égard du développement industriel et économique de l'Afrique n'est pas aussi sombre que certains peuvent le penser. Toutefois, sur bien des points, les perspectives sont peu encourageantes. Comme le souligne la résolution GC.8/Res.5, il est urgent pour de nombreux pays africains de poursuivre leurs efforts en vue de créer un climat favorable aux investissements directs et au développement du secteur privé.

II. PROMOTION DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AU DÉVELOPPEMENT

19. L'entrepreneuriat se caractérise par la capacité de repérer des possibilités commerciales lucratives et, grâce à des investissements judicieux et une prise de risque mesurée, de les transformer en entreprises

commerciales productives et rentables. Bien que ces possibilités existent dans tous les pays et concernent généralement un large éventail de secteurs à des échelles de production très différentes, la mesure dans laquelle ils seront mis à profit par les chefs d'entreprise est fortement tributaire de toute une série de facteurs externes, notamment d'une vaste gamme de questions touchant la gouvernance (comme l'intégrité du système politique, l'efficacité du cadre d'action et de l'appareil réglementaire et la garantie des droits de propriété), de l'existence de mécanismes d'appui institutionnel et financier appropriés (comme l'accès aux services d'aide aux entreprises et de microfinancement) et enfin de l'accès adéquat à l'infrastructure matérielle nécessaire (comme les transports, les moyens de communication et les équipements collectifs) ainsi qu'à l'infrastructure sociale (comme l'enseignement et les services de santé). En résumé, la capacité du secteur privé de participer activement à l'économie et d'apporter la contribution voulue au processus de développement dépendra de l'existence de ce que l'on appelle désormais un environnement économique "favorable" ou "habilitant".

20. Au cours des 10 à 15 dernières années, on a pris conscience, de plus en plus, de la nécessité d'offrir au secteur privé un environnement économique favorable conforme aux critères énumérés ci-dessus. Les responsables du monde entier ont ainsi déployé des efforts énergiques pour créer dans leur pays un environnement économique favorable aux affaires. Il en est ainsi en Afrique comme ailleurs, et au cours des 10 dernières années, bon nombre de pays africains ont, à cette fin, introduit diverses réformes d'ordre politique et économique. Les mesures adoptées dans ce contexte ont

pris la forme, notamment, de mesures de démocratisation visant à améliorer la stabilité et l'efficacité des systèmes politiques en place et des réformes macroéconomiques tendant à renforcer la stabilité économique et à fournir aux investisseurs de meilleures garanties pour leurs investissements. Dans la plupart des cas, ces mesures générales ont été complétées par des politiques spécifiques et directes dont l'objet était de favoriser une plus grande participation du secteur privé à la vie économique moyennant notamment l'introduction de programmes de privatisation et la libéralisation des contrôles réglementaires portant sur les activités des entreprises privées. Au cours des 10 dernières années, toutes ces mesures ont fortement contribué à drainer davantage d'investissements privés étrangers ou intérieurs, comme le montrent les données empiriques présentées ci-dessus.

21. Malgré ces tendances globalement favorables, le cadre dans lequel les chefs d'entreprise exercent leurs activités varie encore considérablement d'un pays à l'autre, que ce soit en Afrique ou ailleurs. L'instabilité politique, qui dégénère en conflits parfois violents voire en guerre civile, continue de marquer de nombreux pays, ce qui décourage les investisseurs étrangers et constitue une entrave à l'entrepreneuriat national. Parallèlement, le cadre d'action macroéconomique reste souvent inadéquat et, conjugué à un cadre réglementaire défavorable et à des mécanismes d'application insuffisants, il compromet les efforts réalisés par les chefs d'entreprise pour exploiter les débouchés commerciaux. Enfin, ces difficultés sont aggravées par l'absence de structures d'appui institutionnel et de services financiers appropriés, ainsi que par l'absence de l'infrastructure matérielle et sociale nécessaire, comme il a été expliqué plus haut.

22. Bien qu'il ne soit manifestement pas le seul facteur qui détermine les différences entre les pays en matière de rendement des investissements et de participation du secteur privé, l'environnement économique y entre certainement pour beaucoup. Même dans des pays où le développement du secteur privé peut être entravé par des contraintes objectives telles que des salaires faibles et un marché étroit, il va de soi que, toutes choses égales par ailleurs, une amélioration de l'environnement économique favoriserait une croissance plus rapide des investissements privés, étrangers comme intérieurs, et une accélération parallèle du développement du secteur privé.

III. SERVICES D'APPUI FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT

23. Si l'instauration d'un environnement favorable au développement du secteur privé en Afrique dépend

avant tout des efforts menés sur le plan intérieur par les dirigeants africains, les organisations multilatérales de développement peuvent grandement y contribuer. Selon leurs compétences et leur mission particulières, elles contribuent de plus en plus activement aux efforts nationaux visant à améliorer le climat des affaires, à la fois par leur coopération technique et leur aide financière. Les activités qu'elles financent couvrent une grande variété de programmes, allant de services consultatifs au niveau macroéconomique, au renforcement des capacités institutionnelles au niveau mésoéconomique et à des activités relevant de la microéconomie. En outre, grâce aux liens qu'ont ces organisations dans le monde entier, elles sont irremplaçables pour repérer les possibilités d'investissements intéressantes et évaluer le climat des investissements dans les pays en développement. Elles sont donc particulièrement bien placées pour diffuser auprès du secteur privé des informations impartiales et précises sur l'environnement économique de ces pays et peuvent, par là même, redresser l'image déformée que l'on peut s'en faire, diffusée notamment par les médias.

24. Parmi les mesures d'appui au niveau macroéconomique, on peut signaler les programmes parrainés par le PNUD, qui visent à améliorer les structures de gouvernance nationales et ceux du FMI qui favorisent les mesures d'ajustement structurel économique. Le Groupe de la Banque mondiale et plusieurs organismes des Nations Unies interviennent plus en aval grâce à des programmes ciblés qui contribuent au développement du secteur privé par le renforcement des capacités au niveau institutionnel, certains étendant même leur action aux entreprises. Quelques-uns des programmes les plus pertinents concernant l'Afrique sont exposés ci-après.

Services consultatifs

25. En réponse au défi lancé par le Sommet du millénaire de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, le PNUD a formulé une stratégie en vue de s'attaquer aux nombreuses causes de la pauvreté, dont l'objectif implicite est d'accroître les débouchés économiques des entreprises privées, qui sont considérées comme le moteur principal du développement durable sur le plan humain. Cette stratégie cherche donc tout particulièrement à lever les divers obstacles qui entravent l'instauration et le maintien d'un environnement adapté aux besoins des entreprises privées. Dans ce contexte, le PNUD, ayant également constaté que certains facteurs sociaux et politiques étaient susceptibles de compromettre l'apparition et la croissance d'un secteur privé dynamique, sa stratégie attache une importance particulière à des questions telles que la gouvernance démocratique, la prévention et la gestion des crises et le sida. Dans le cadre de son programme sur la gestion démocratique des affaires

publiques, le PNUD a élaboré des initiatives spéciales pour promouvoir la gouvernance décentralisée, la responsabilisation et la transparence, autant d'éléments importants qui contribuent à l'instauration d'un environnement économique favorable au développement du secteur privé.

26. Le FMI possède une longue expérience dans le domaine des réformes structurelles destinées à remédier aux distorsions du marché qui empêchent souvent les chefs d'entreprise de tirer pleinement profit des débouchés économiques existants. De nombreux pays d'Afrique et d'autres continents ont eu recours à ses facilités d'ajustement structurel et à ses facilités d'ajustement structurel renforcées, lancées au milieu des années 80. Tout en étant officiellement associées aux programmes macroéconomiques du FMI dans des domaines tels que la politique budgétaire, le secteur financier et le régime de change et de commerce, les mesures prises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel visent également à améliorer l'environnement économique général. La place de plus en plus grande faite à la réforme des entreprises publiques et à la privatisation depuis le début des années 90 a également permis d'étendre les possibilités d'investissement des entreprises privées.

27. Depuis novembre 1999, les diverses facilités d'ajustement structurel ont été remplacées par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, ce qui rend compte de l'élargissement de l'objectif des prêts à des conditions privilégiées du FMI, avec une orientation claire sur la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une stratégie axée sur la croissance. Cette facilité doit être reliée aux programmes sociaux et sectoriels formulés dans le cadre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté devant être établi par les parties concernées au plan national, dont des représentants de la société civile et du secteur privé, avec l'appui de la Banque mondiale et du FMI. Si les prêts consentis au titre de cette facilité resteront axés sur les programmes macroéconomiques qui relèvent de sa compétence, le FMI a également déclaré qu'il envisageait de tenir compte des considérations microéconomiques figurant dans le document de stratégie, ainsi que des questions liées à la gouvernance, telles qu'une meilleure gestion des ressources publiques, une plus grande transparence, l'obligation de rendre des comptes et la surveillance exercée par le public. Cela devrait considérablement faciliter l'instauration et le maintien d'un environnement économique habilitant, dans lequel le secteur privé aura davantage de perspectives de croissance. Parmi les 77 pays à faible revenu membres du FMI qui peuvent prétendre à l'aide prévue par cette facilité, 36 se trouvent sur le continent africain.

28. Le Groupe de la Banque mondiale a également lancé plusieurs initiatives majeures destinées à

promouvoir le développement du secteur privé dans le monde, et en particulier en Afrique. Ces initiatives portent sur des domaines qui vont du cadre de gouvernance et du renforcement des institutions à la prestation de services d'infrastructure et de services sociaux visant à permettre aux particuliers d'exploiter les débouchés économiques. Le Groupe élabore un document stratégique sur le développement du secteur privé devant être présenté à ses administrateurs en décembre 2001. Il s'agit d'indiquer comment les pouvoirs publics des pays en développement peuvent tirer profit de l'initiative privée pour poursuivre des objectifs ayant une utilité sociale en s'appuyant sur des politiques judicieuses et des institutions de qualité. Dans ce contexte, le document s'efforce de montrer comment le secteur privé peut compléter au mieux le secteur public pour atteindre l'objectif primordial de la réduction de la pauvreté, et comment des organisations internationales telles que le Groupe de la Banque mondiale peuvent contribuer à la mise en place de politiques judicieuses et d'institutions de qualité dans les pays en développement.

29. Au sein du Groupe de la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI) joue un rôle particulièrement important dans la promotion de la croissance par le développement du secteur privé. La SFI fait observer qu'elle accorde une place toute particulière à l'Afrique subsaharienne en raison de ses besoins énormes en matière de développement. C'est pourquoi elle s'emploie à augmenter la quantité et améliorer la qualité des investissements privés dans cette région, ainsi qu'à aider à mobiliser des capitaux étrangers et à mettre en place l'appareil réglementaire et le cadre d'action qui conviennent aux activités du secteur privé.

30. En collaboration avec la Banque mondiale, la SFI fournit aux pays en développement des services-conseils pour l'investissement étranger (FIAS), qui offrent des conseils en matière de promotion de l'investissement. Depuis sa création en 1985, FIAS a entrepris une centaine de projets en Afrique, dont une trentaine ont été mis en œuvre au cours des deux dernières années. Il s'agit donc là de services de caractère stratégique d'une grande utilité pour les pays africains qui cherchent à améliorer le climat des investissements et à attirer l'investissement étranger direct.

31. La CNUCED propose des services semblables à travers le Cadre directif pour attirer les investissements étrangers (FORINVEST). Cet organisme aide également les autorités des pays en développement à négocier avec les investisseurs étrangers, et en particulier avec les sociétés transnationales, par l'intermédiaire de son programme sur les négociations d'arrangements dans le domaine des affaires commerciales internationales (TRANSACT). En outre, la CNUCED offre des

services consultatifs aux pouvoirs publics dans le domaine de la réforme des entreprises et de la privatisation.

Renforcement des capacités institutionnelles

32. La SFI a lancé une initiative importante au niveau institutionnel sous la forme d'un réseau d'information appelé Réseau d'affaires pour l'Afrique (RAA), créé pour répondre aux besoins d'information des investisseurs en général et des PME en particulier. Ce réseau rassemble des informations sur les moyens que peuvent proposer la SFI, ses partenaires et d'autres sources pour augmenter la quantité et améliorer la qualité des investissements privés en Afrique. Le réseau propose aussi bien des informations économiques générales sur 34 pays d'Afrique subsaharienne que des informations pratiques sur l'élaboration de plans d'entreprise et sur le démarrage, le financement et la gestion d'une entreprise.

33. D'autres structures d'appui importantes ont été mises en place par la SFI, souvent conjointement avec des organismes bilatéraux et multilatéraux de développement tels que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le PNUD et la Banque africaine de développement (BAfD): le Mécanisme d'élaboration des projets en Afrique, le Fonds des entreprises africaines et le Service d'appui à l'entreprise en Afrique.

34. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) fait partie des organismes du Groupe de la Banque mondiale qui jouent un rôle important en matière de renforcement des institutions. Outre sa fonction de base, qui consiste à garantir les investissements, elle offre une assistance technique aux organismes nationaux de promotion de l'investissement. L'AMGI a également parrainé, avec d'autres organismes multilatéraux tels que FIAS, l'OCDE, la CNUCED et l'ONUDI, la création de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement. Cette association, constituée en 1995, permet à ces organismes de resserrer leurs liens de coopération, d'échanger des données d'expérience et de renforcer leurs systèmes d'information; elle les aide à obtenir une assistance technique et fournit des services consultatifs aux pouvoirs publics concernés. En 2001, elle comptait 116 membres, dont 32 organismes africains.

35. Le PNUD a également pris plusieurs initiatives notables au niveau institutionnel. Il a notamment financé en partie la création de la Société de services de gestion pour l'Afrique au milieu des années 90. Cette société, qui a son siège à Amsterdam et des bureaux régionaux à Nairobi, Harare et Accra, met du personnel technique et du personnel d'encadrement qualifié ainsi

que des services de formation à la gestion à la disposition des entreprises privées africaines. Dans le cadre de son action polyvalente visant à renforcer le cadre institutionnel aux fins du développement du secteur privé, le PNUD cherche également à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement. Parmi les diverses initiatives qu'il a prises à cet effet, on peut citer le Programme de création de réseaux pour le développement durable qui n'a cessé de se développer depuis 1989, et la "Digital Opportunity Initiative", lancée au Sommet d'Okinawa en juillet 2000, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec Accenture et la Fondation Markle. La première initiative, qui concerne 28 pays d'Afrique subsaharienne et cinq d'Afrique du Nord, vise à réduire le "fossé numérique" en installant et en soutenant des sites Internet locaux et en renforçant les capacités et les connaissances au niveau national. La deuxième initiative, élaborée à la suite d'une étude des stratégies nationales en matière de technologie de l'information et de la communication de plusieurs pays – dont l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie – a conduit à la mise au point d'un cadre d'action stratégique visant à permettre aux pays en développement de tirer profit de l'économie en réseau et de la société de l'information.

Activités au niveau des entreprises

36. Des organismes des Nations Unies et plusieurs autres organismes multilatéraux de développement ont également lancé des programmes touchant directement les entreprises privées, comme partenaires pour la promotion du développement durable aussi bien que comme bénéficiaires. Le plus notable de ces programmes est le Pacte mondial, dont le Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan, a proposé la conclusion entre l'ONU et le monde des entreprises afin de "réconcilier les forces créatrices de l'entreprenariat privé avec les besoins des populations défavorisées et les exigences des générations futures". Ce pacte demande aux dirigeants d'entreprises du monde entier de promouvoir un ensemble de neuf principes, relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail et à l'environnement, en les appliquant dans leur propre entreprise et en soutenant les mesures gouvernementales appropriées. Bien qu'elle ne soit pas directement liée aux activités de développement en Afrique, cette initiative du Secrétaire général a permis à de nombreux organismes des Nations Unies, notamment l'ONUDI, de constituer des partenariats axés sur le développement avec des entreprises privées, en Afrique et ailleurs.

37. En 2000, la CNUCED a lancé un programme destiné à analyser les liens propices au développement entre les sociétés transnationales et les PME et a organisé plusieurs ateliers et séminaires sur ce thème. L'objectif de ce programme est d'évaluer dans quelle

mesure les sociétés transnationales peuvent jouer un rôle plus propice au développement à travers leurs relations avec les PME des pays en développement qui ont un rôle de fournisseur, et aider ces dernières à améliorer leur compétitivité et à moderniser leurs produits et procédés, afin qu'elles puissent s'intégrer avec succès dans la chaîne mondiale des valeurs ajoutées. Des représentants de plusieurs pays africains ont présenté des exposés sur ce sujet lors de la dernière réunion d'experts tenue sur ce thème à Genève en novembre 2000. Reconnaissant que les PME de certaines régions, notamment d'Afrique, exercent leurs activités dans des environnements peu propices à l'entrepreneuriat et ne disposent souvent pas des services d'appui dont elles auraient besoin pour s'engager dans des partenariats, les experts ont proposé un certain nombre de mesures que les pouvoirs publics, les organisations internationales et les sociétés transnationales pourraient prendre pour les aider à surmonter ces obstacles.

38. L'AMGI joue également un rôle important en faveur des entreprises. Elle cherche en effet à encourager l'investissement étranger privé dans les pays en développement non seulement en assurant les investissements contre les risques non commerciaux, mais également en menant diverses activités de promotion des investissements, qui portent notamment sur la recherche et la diffusion des informations relatives aux possibilités d'investissement dans les pays en développement.

Sensibilisation aux possibilités commerciales offertes par l'Afrique

39. Les organismes de développement des Nations Unies et autres déploient des efforts considérables pour sensibiliser les milieux d'affaires aux possibilités d'activités lucratives qui existent en Afrique. Ainsi, la SFI a récemment publié un rapport intitulé "Building the private sector in Africa – To reduce poverty and improve people's lives", qui commence par la constatation suivante:

"À l'aube du nouveau millénaire, l'Afrique est en passe d'offrir à ses populations davantage de possibilités économiques grâce une croissance durable tirée par le secteur privé et d'atténuer la pauvreté qui sévit depuis longtemps sur ce continent. La réforme radicale des politiques économiques survenue dans les années 90 a engendré un environnement plus stable et plus attrayant pour l'investissement privé... Les réformes économiques ont quasiment transformé le continent par rapport à ce qu'il était dans les années 80. La gestion macroéconomique s'en est trouvée renforcée, les marchés intérieurs et le commerce ont été libéralisés, les entreprises

publiques ont été privatisées, les restrictions imposées à l'investissement privé (notamment l'investissement étranger) ont été assouplies et les marchés financiers libéralisés."

40. Parallèlement, d'autres organismes ont publié ces dernières années, souvent conjointement, différentes études exposant les réformes politiques et économiques à entreprendre pour améliorer l'environnement économique en Afrique, et mettant en relief celles qui sont intervenues dans un certain nombre de pays. Il importe notamment de mentionner un rapport ayant pour thème la place l'Afrique au XXI^e siècle (*Can Africa Claim the 21st Century?*), publié en avril 2000 par la BAFD, le Consortium pour la réforme économique en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique, la Coalition mondiale pour l'Afrique et la Banque mondiale. Tout en reconnaissant les problèmes ardues auxquels le continent doit toujours faire face en matière de développement, cette étude fait passer un message globalement optimiste et présente, sous la forme d'une série d'étapes, toutes les questions sur lesquelles les pays africains doivent se pencher en vue d'améliorer leur environnement économique et accroître la participation du secteur privé aux efforts de développement.

41. Le message qui se dégage des publications régulières de nombreux organismes multilatéraux est également positif. Le rapport de la BAFD intitulé *African Development Report 2000* constate, par exemple, que si les obstacles structurels qui entravent sérieusement le développement des capacités humaines ainsi que, de façon générale, le développement humain durable sont toujours écrasants, et que s'il reste par conséquent beaucoup à faire, ces préoccupations peuvent être contrebalancées par la promesse que constituent les récents changements survenus dans la région. Il souligne à cet égard ce qui suit:

"La situation de l'Afrique, à l'heure où elle entre dans le XXI^e siècle, est meilleure qu'il y a cinq ans. Au plan politique, et de façon générale, les pays africains font davantage appel à la participation de la population et sont devenus plus démocratiques, au fur et à mesure que le rôle de la société civile se renforce. Au plan économique, le contexte de l'action des pouvoirs publics s'est amélioré et la croissance économique repose sur une plus large assise. Les États ont desserré l'étau imposé à l'économie et ont autorisé une plus grande libéralisation. Les initiatives privées, renforcées par des considérations commerciales, dominent de plus en plus la prise de décision."

42. Il y a aussi des raisons d'être optimiste et de penser que le message passe dans le milieu des affaires. Un exemple parlant – qui illustre la façon dont les

rapports favorables établis par les organismes multilatéraux d'aide au développement sont transmis aux investisseurs potentiels par les sociétés d'informations commerciales – est donné dans un article relatif à l'investissement étranger direct publié par l'*Economist Intelligence Unit* dans le numéro de juin 2000 de sa publication intitulée *Regional Overview for Africa*. S'appuyant sur deux rapports de la CNUCED, cet article insiste sur deux points: premièrement, il faut avoir un regard "sélectif" sur l'Afrique; deuxièmement les taux de rendement de l'investissement étranger direct réalisés sur le continent entre 1991 et 1997 sont les plus élevés au monde, puisqu'ils avoisinent 29 % par an. L'augmentation progressive mais régulière de l'investissement étranger direct en Afrique qui ressort des données empiriques présentées ci-dessus montre également sans équivoque que les campagnes de sensibilisation qui sont menées portent leurs fruits et que les investisseurs sont de plus en plus conscients de ce que de nombreux pays africains offrent maintenant de meilleurs débouchés.

IV. LE RÔLE DE L'ONUDI¹

43. L'ONUDI ayant pour mandat de promouvoir le développement industriel durable dans les pays en développement et les pays à économie en transition, et l'idée que l'industrie devrait plutôt rester l'apanage du secteur privé étant de plus en plus acceptée partout dans le monde, l'Organisation est particulièrement bien placée pour encourager le secteur privé à participer au développement de l'Afrique. Il ne serait en fait pas exagéré d'affirmer que, dans leur quasi-totalité, les services proposés par l'ONUDI visent précisément à renforcer le rôle que le secteur privé joue dans le développement des pays clients. Ces services comprennent tant des activités relevant du rôle de forum mondial de l'Organisation que des activités de coopération technique. Les premières ont pour objectif de recueillir et de diffuser des informations, des connaissances et les meilleures pratiques touchant aux questions de développement industriel; les secondes consistent à aider les chefs d'entreprise à renforcer leurs capacités et à se donner plus de moyens pour créer et exploiter des entreprises manufacturières performantes et compétitives. Avec ses services de coopération technique, l'ONUDI intervient en outre aux trois niveaux susmentionnés: services consultatifs, capacités institutionnelles et entreprises.

¹ On trouvera une analyse plus approfondie du rôle et des activités de l'ONUDI à l'appui du développement du secteur privé en Afrique dans Kennedy, Richard M., et Hobohm, Sarwar, "Capacity Building for Private Sector Development in Africa", Document de travail n° 3, Documents de travail techniques du Service du développement du secteur privé, ONUDI, 1999.

44. Dans le cadre des activités qu'elle mène à titre de forum mondial, l'ONUDI a signé en octobre 1999, avec le Centre d'étude des économies africaines (CSAE) de l'Université d'Oxford, un accord de coopération portant sur un programme de recherche de deux ans. Les études proposées, qui touchent à des domaines tels que l'industrie africaine d'un point de vue microéconomique, la collecte de données de base au niveau des entreprises et la formation de fonctionnaires africains et de fonctionnaires de l'ONUDI, doivent permettre de poser les bases du renforcement de la capacité des pouvoirs publics à formuler et mettre en œuvre des politiques satisfaisantes en faveur du secteur industriel privé.

45. L'ONUDI a par ailleurs publié, sur des questions relatives au développement industriel en Afrique, plusieurs documents importants conçus à la fois comme des sources de conseils pratiques à l'intention des décideurs africains et comme des instruments permettant de rectifier les idées fausses et les généralisations qui circulent, concernant l'Afrique, dans les pays d'où provient le gros des investissements mondiaux. Parmi ces documents figurent *The Globalization of Industry – Implications for Developing Countries Beyond 2000*, publié en décembre 1996 et dont un chapitre est consacré à l'Afrique, *L'industrie africaine en l'an 2000 – Relever le défi de la mondialisation*, publié en 1999, et *Building Productive Capacity for Poverty Alleviation in Least Developed Countries – The Role of Industry*, publié en 2001. Ces titres ont été largement diffusés et ont certainement influé tant sur la prise de décisions en Afrique que sur l'image qu'ont les investisseurs étrangers de la situation sur ce continent.

46. Parmi les importantes activités récemment menées par l'ONUDI à titre de forum mondial, il convient de citer un atelier régional sur la dynamique et les incidences de la création de mécanismes consultatifs secteur public-secteur privé en Afrique, qui s'est tenu en 1999 à Dakar. Le compte rendu de cet atelier ainsi qu'un document connexe sur les partenariats public-privé au service du développement économique et de la compétitivité, compte tenu en particulier de l'expérience africaine, ont été publiés.

47. La mise en place d'un mécanisme africain visant à instaurer un dialogue entre les secteurs privé et public représente un élément important du Plan d'action de l'Alliance, adopté en mai 1997 à Accra dans le cadre de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique. Ce plan prévoit la mise en place de structures nationales pour permettre un dialogue entre les secteurs public et privé, et le Comité directeur de l'Alliance a recommandé à chaque membre de choisir un représentant du secteur privé pour participer, en permanence, aux activités du Comité. Les progrès enregistrés dans la création de ces

mécanismes consultatifs secteur public-secteur privé sont variables et, de concert avec les pays participants, l'ONUDI s'emploie activement à mettre en place, sur le plan matériel, les conseils du partenariat industriel en vue de promouvoir la coopération entre les secteurs public et privé.

48. Des questions touchant le développement du secteur privé ont également été abordées de façon approfondie dans une série de documents de travail techniques établis par l'ONUDI sur la base des activités de coopération technique qu'elle mène dans ce domaine. Deux des titres publiés dans cette collection ont trait précisément à l'Afrique. Il s'agit de "Capacity building for private sector development in Africa" et de "Financement du développement des entreprises privées en Afrique".

49. L'ONUDI accorde une importance considérable à l'Afrique dans ses activités de coopération technique, et 20 des 41 programmes intégrés approuvés à ce jour lui sont destinés². Ces programmes représentent au total quelque 135 millions de dollars, soit près de 60 % du budget consacré à l'ensemble des programmes intégrés de l'ONUDI. Ils englobent des activités très diverses: services consultatifs, création de services de statistique et de réseaux d'information, aide technique pour les questions de qualité, assistance pour la promotion des investissements et de la technologie, projets liés à l'environnement et à l'énergie, promotion de l'entrepreneuriat et mise à niveau des entreprises agro-industrielles.

50. Tous les programmes intégrés destinés à l'Afrique privilégient le renforcement du rôle joué par le secteur privé dans le développement, ce qui correspond aux objectifs que se sont fixés les gouvernements de la plupart des pays concernés, à savoir restructuration industrielle, libéralisation économique, croissance tirée par le secteur privé et promotion des investissements. Les programmes intégrés pour l'Afrique sont donc presque tous axés sur l'amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises du secteur privé – qui sont en grande majorité des PME –, dans les pays bénéficiaires. C'est pourquoi ils comprennent, dans leur quasi-totalité, des activités visant à promouvoir, d'une part, le secteur privé et/ou l'entrepreneuriat et, d'autre part, les microentreprises et les PME. Nombre d'entre eux comprennent également des services consultatifs dans des domaines tels que la déréglementation et la restructuration du secteur industriel, la promotion de la

compétitivité et l'encouragement de l'investissement. Des mesures d'appui institutionnel (création et/ou renforcement de services adaptés d'appui aux entreprises, réseaux d'information industrielle et mise en place des moyens nécessaires pour satisfaire aux exigences de qualité, de normalisation et de métrologie) sont également prévues dans nombre des programmes intégrés destinés à l'Afrique.

51. Par l'intermédiaire de son programme évolutif de partenariat avec le milieu international des affaires, l'ONUDI cherche également à faire intervenir les entreprises du secteur privé dans ses activités de coopération technique. Ce programme novateur et encore relativement récent a commencé par un projet pilote en Inde, et il a maintenant acquis une dimension mondiale. Pour ce qui concerne l'Afrique, un projet est en cours qui consiste à mettre à profit le savoir-faire d'un des principaux fabricants indiens de scooters à deux et trois roues pour aider des entreprises privées nigérianes à produire des véhicules de ce type.

52. Par ailleurs, l'ONUDI étudie actuellement la possibilité de nouer des alliances stratégiques, en Afrique, avec des fonds de participation privés en vue d'améliorer le soutien financier et technique dont bénéficient les PME sur le continent. Ayant consulté Capital Alliance Nigeria, l'Organisation s'apprête maintenant à conclure un accord de coopération avec African Capital Alliance (ACA) et l'école de commerce de Lagos. Un partenariat sera ainsi constitué pour la mise en œuvre d'une nouvelle initiative en faveur des petites industries au Nigéria par laquelle il est demandé aux banques commerciales de consacrer 10 % de leurs bénéfices avant impôts à des prises de participation dans des petites entreprises. Dans le même ordre d'idée, l'ONUDI envisage de nouer un partenariat avec le Small Enterprise Assistance Funds (SEAF), considéré comme le principal fonds de participation privé financé par des donateurs et s'adressant aux PME des pays en développement. Le SEAF souhaite collaborer avec l'ONUDI à la mise en place d'un fonds régional pour l'Afrique de l'Ouest, et un accord de coopération doit être rédigé.

53. Le réseau mondial de Bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI joue un rôle majeur dans l'aide apportée aux entreprises industrielles des pays en développement, l'objectif étant de leur permettre d'accéder au capital, à la technologie, aux compétences managériales, aux techniques de commercialisation et au matériel étrangers. Les activités de ces bureaux relèvent du programme de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI, qui est dirigé par le secteur privé et dont la principale fonction est de constituer des partenariats interentreprises. Une des activités menées dans le cadre de ce programme consiste à organiser des forums

² Ces programmes concernent les pays suivants: Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Soudan et Tunisie. Un programme régional visant à promouvoir le développement du secteur agro-industriel en Afrique de l'Ouest a également été approuvé.

d'investissement, lesquels ont abouti à la création de nombreux partenariats entre entreprises africaines et entreprises internationales. Ce programme a également contribué à renforcer la coopération sud-sud, en encourageant l'établissement de nombreuses relations d'affaires entre des entreprises de pays africains, et des entreprises de la Chine, de l'Inde et de la Malaisie. Dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), l'ONUDI a établi un partenariat avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés afin de promouvoir le développement du secteur privé.

V. CONCLUSIONS

54. Le présent document confirme ce qui était mis en relief dans la résolution GC.8/Res.5, à savoir que le secteur privé joue un rôle de plus en plus important en tant que locomotive du développement industriel et économique, aussi bien en Afrique qu'ailleurs dans le monde. Il fait également apparaître que, si les tendances générales qui caractérisent la contribution du secteur privé au développement en Afrique sont encourageantes, il reste de grandes différences d'un pays à l'autre. Afin d'élargir le champ d'intervention du secteur privé, il faut que les décideurs, en Afrique et ailleurs, offrent aux entrepreneurs privés des conditions favorables aux affaires (bonne gouvernance, mécanismes d'appui institutionnel et financier adaptés et infrastructures physiques et sociales satisfaisantes). Si la responsabilité en revient avant tout aux autorités nationales, les organismes multilatéraux de développement peuvent – et c'est ce qu'ils font – apporter un soutien considérable dans le cadre de leur mission et dans la limite des moyens dont ils disposent. De même, ces organismes peuvent – et c'est également ce qu'ils font – utilement contribuer à rectifier les idées que l'on se fait faussement de la situation de certains pays ou régions, idées susceptibles d'avoir des répercussions préjudiciables à l'investissement.

55. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir le développement industriel durable, l'ONUDI joue un rôle particulièrement important à cet égard. Elle propose aux pays africains un large éventail de services de coopération technique, qui visent presque tous à soutenir la croissance et le développement d'entreprises privées (PME essentiellement) performantes et compétitives. Elle contribue en outre, par sa fonction de forum mondial, à encourager le secteur privé à participer à des activités de développement, que ce soit en fournissant aux décideurs africains les informations et les connaissances dont ils ont besoin pour créer un climat propice aux affaires et conforme aux meilleures pratiques internationales, ou en diffusant des informations précises et impartiales sur la conjoncture économique du moment. Enfin, par l'intermédiaire de

son programme évolutif de partenariat avec le secteur privé, l'Organisation cherche également à inciter le milieu international des affaires à participer directement aux activités qu'elle mène en faveur du développement.

VI. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE

56. La Conférence pourrait prendre note des informations que renferme le présent document.

Abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
APD	aide publique au développement
BAfD	Banque africaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSAE	Centre d'étude des économies africaines (Université d'Oxford)
FIAS	Service-conseil pour l'investissement étranger
FMI	Fonds monétaire international
FORINVEST	Cadre directif pour attirer les investissements étrangers
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAA	Réseau d'affaires pour l'Afrique
SEAF	Small Enterprise Assistance Funds
SFI	Société financière internationale
TICAD	Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
TRANSACT	Négociations d'arrangements dans le domaine des affaires commerciales internationales

